



# Le Champlinois

## Bulletin municipal

**AVRIL 2007**

**Maire :** Marcel P. Marchand  
**Conseillers (ères) :** Raymond Beaudry  
Benoît Massicotte

Sonya Pronovost  
Mireille Le Blanc

Jean-Robert Barnes  
Claude Pintal

Ce bulletin contient :

- MESSAGE DU MAIRE
- POMPIERS / PREMIERS RÉPONDANTS 2006
- RAPPORT DU CCU - 2006
- RÈGLEMENT : INSTALLATION DES PISCINES
- RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE
- RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (FEU)
- BACS DE RÉCUPÉRATION/ORDURES
- MESSAGE DE NOS ORGANISMES
  - \*Comité culturel de Champlain
  - \*Comité consultatif d'urbanisme 2007
  - \*Bibliothèque scolaire-municipale de Champlain
  - \*Service des loisirs de Champlain inc.
  - \*Politique familiale
- HEURES D'OUVERTURE SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAMPLAIN

### **MESSAGE DU MAIRE**

#### **UN NOUVEAU CONSEILLER**

Le 19 novembre 2006, M. Raymond Beaudry a été élu au poste de conseiller municipal pour compléter le mandat de M. Yves Lévesque. Celui-ci avait démissionné en septembre 2006

parce qu'il avait vendu sa propriété et son commerce à Champlain. M. Beaudry, administrateur à la retraite, était un citoyen assidu aux séances du conseil depuis son arrivée à Champlain. Il a apporté avec lui une expérience professionnelle qui sera très utile dans la gestion des affaires municipales.

#### **LES COMITÉS ET LEURS RESPONSABLES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2007**

Le comité consultatif d'urbanisme : Jean-Robert Barnes en assume la responsabilité. Il est assisté par Claude Pintal.

Le comité du quai : Jean-Robert Barnes en assume la responsabilité.

Le comité de la politique culturelle et des Fêtes Champlainoises : Mireille Le Blanc en assume la responsabilité.

Le comité de développement touristique : Mireille Le Blanc représente le conseil à la Corporation Touristique.

Le comité des loisirs : Benoit Massicotte représente le conseil au Service des Loisirs. Sonya Pronovost en assume la présidence en tant que représentante du Comité d'école.

Le comité de la nouvelle bibliothèque municipale-scolaire : Sonya Pronovost en assume la responsabilité.

Le comité sur la voirie, la machinerie et les bâtiments : Claude Pintal en assume la responsabilité.

Le comité sur la gestion des Ressources humaines : Raymond Beaudry en assume la responsabilité.

Le comité sur la révision des politiques de reddition des comptes pour les organismes subventionnés et pour l'octroi d'un don par la municipalité : Raymond Beaudry en assume la responsabilité.

Le maire est d'office membre de tous ces comités en plus de s'occuper spécifiquement de certains dossiers dont :

- Le site d'enfouissement sanitaire
- Le site Internet
- Les Fleurons du Québec
- Le schéma d'aménagement
- La Sécurité civile et le Plan d'urgence nucléaire
- La MRC et le CLD

#### **LE SITE D'ENFOUISSEMENT**

Depuis janvier 2007, les activités ont repris normalement au site d'enfouissement de Champlain. La cueillette des matières résiduelles qui avait été détournée vers le site de St-Étienne en 2006 est rétablie vers le site de Champlain.

La reprise des activités nous a permis de réembaucher nos employés qui avaient été mis à pied temporairement.

De plus le conseil municipal et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) ont maintenant la latitude pour penser au développement du site de Champlain. Le conseil et la RGMRM étudient actuellement des projets d'utilisation des biogaz générés par

les déchets. Ces projets sont analysés sous l'angle de la conciliation environnement-emploi, le grand défi des années à venir.

Un autre critère dans l'évaluation de tout projet de développement au site de Champlain, c'est la cohabitation harmonieuse avec l'observatoire du CEGEP de Trois-Rivières qui ne se dément pas depuis 25 ans.

Tel que promis en juin 2005, le site de Champlain devancera l'obligation prévue par la loi seulement en 2009 et se dotera d'un comité de vigilance d'ici à quelques semaines. Le mandat a été confié au Conseil Régional de l'Environnement (CRE) de la Mauricie. La loi, qui entrera en vigueur 2009, précise quelles personnes ou quels organismes doivent siéger sur ce comité de vigilance et le CRE utilisera ces critères pour consulter la population et constituer le comité.

#### **LE SITE INTERNET**

Le site internet de Champlain n'est pas encore totalement à notre goût, mais vous pouvez y accéder dès maintenant pour consulter les procès-verbaux et d'autres informations utiles aux citoyens et aux citoyennes. Voici l'adresse [www.municipalite.champlain.qc.ca](http://www.municipalite.champlain.qc.ca).

Nous avons consulté M. Daniel Laganière, citoyen à la retraite et auteur du très beau site Internet de l'Église de Champlain (<http://www.eglisedechamplain.qc.ca>), sur les besoins des citoyens en matière d'information concernant leur municipalité, le graphisme et les photos à y inclure.

#### **L'INTERNET HAUTE VITESSE ET LA TÉLÉPHONIE IP**

Le groupe TGVnet par l'intermédiaire de Xitel Communications estime être en mesure d'offrir ce service là où la technologie de COGECO et de BELL ne se rend pas. Comme l'implantation de leur technologie hybride micro-onde-fibre-

optique requiert un investissement considérable, la compagnie demande l'engagement d'un minimum de 30 adhérents pour fournir le service.

Vous recevrez prochainement par la poste une invitation à participer à une séance d'information du Groupe TGVnet-Xitel pour préciser les avantages de ce service et les coûts inhérents.

## **LE PROJET DE LA COOPÉRATIVE**

Des discussions se poursuivent toujours entre les dirigeants de la Coopérative agricole Champlain-Laviolette et le conseil municipal sur la faisabilité du projet de développement de la COOP et ses impacts sur Champlain.

Dans ce dossier, le Conseil municipal recherche une amélioration de l'offre de services aux citoyens dans le domaine de l'épicerie et de la quincaillerie. Cet objectif doit être atteint tout en protégeant ce qui fait le charme de Champlain au niveau de l'architecture. C'est dans ce dessein que nous collaborons avec les dirigeants de la COOP.

Naturellement, nous sommes attentifs à ce que ce projet ne nuise pas à nos nouveaux services de boulangerie et de charcuterie fine mais soit plutôt complémentaire.

La qualité de la charcuterie «Fins Pique-Assiettes» et de la boulangerie «Aux gourmandises de Champlain» fait l'envie des autres municipalités de la MRC. Ces services étaient attendus depuis longtemps. Le 8 avril, un petit café-boutique a ouvert ses portes dans le Gîte Maison Marie-Rose. Alors qu'avons-nous à envier à la ville ? Continuons à encourager nos commerces locaux. C'est par cela que nous améliorons notre qualité de vie.

## **DES DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES**

Le plan d'agrandissement du périmètre urbain a été accepté par la Commission de protection du

territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la MRC des Chenaux. Le conseil a travaillé très fort sur ce dossier depuis 3 ans.

De concert avec les agriculteurs concernés, soit les frères Jocelyn et Claude Chartier du côté ouest de la route 359 et les frères Michel et Robert Massicotte du côté est, le nouveau périmètre d'urbanisation à l'arrière du village actuel pourrait accueillir plus de 70 maisons.

Pendant ce temps, un autre projet domiciliaire est déjà en chantier grâce à un promoteur privé, M. Jean Hélie. Il y a 2 maisons de construites et un potentiel de 14 maisons supplémentaires sur les anciens terrains des Frères de St-Gabriel du côté du fleuve.

Dans le but de favoriser la construction domiciliaire, la municipalité s'est associée à la Caisse populaire pour offrir un programme de subvention. La remise totale pourrait atteindre 11 500\$ dont 1 500\$ proviendraient de la municipalité. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le bureau municipal ou à la caisse populaire.

## **LE DOSSIER DE L'ABATTAGE D'ANIMAUX**

Le conseil poursuit ses démarches réglementaires pour prohiber l'usage d'abattage d'animaux près de la zone du périmètre urbain. Cette activité étant susceptible de nuire au développement domiciliaire.

## **LA RECHERCHE D'EAU POTABLE**

Le conseil municipal, avec l'aide de la firme de consultants Pluritec, a analysé le rapport de la firme d'hydrogéologues HGE sur la recherche d'eau potable sur le territoire de Champlain. Cela fait plus de deux ans que cette firme creuse des puits sur notre territoire.

Sur l'aspect quantitatif d'eau dans les puits, cela semble suffisant par rapport aux besoins que

nous avons exprimés. Par contre, sur l'aspect qualitatif de cette eau, le rapport n'est pas aussi concluant.

En conclusion, de nouvelles analyses de qualité de l'eau seront effectuées et par la suite si ces analyses respectent les normes les plus sévères de qualité, nous nous inscrirons au programme de demande de subventions pour réaliser les travaux.

#### **LE BUREAU D'ASSURANCES LUSSIER**

Ce bureau au centre du village est maintenant vide puisque les assurances Lussier ont déménagé leurs affaires à Trois-Rivières. Ils nous ont offert leur bâtisse.

Le conseil étudie présentement cette offre et les possibilités de l'utiliser comme un local multi-fonctions à valeur locative (ex . Salle de conseil, de réunion, d'exposition, bureau touristique etc).

#### **LE SKI DE FOND**

Malgré le manque de neige, nos pistes ont encore attiré un grand nombre d'adeptes du ski de fond. Les membres de notre comité local composé de Hugette et Philippe Trudel, Robert Audet et Serge Bourbeau ont patrouillé les pistes plus de 25 fois et se disent satisfaits de la saison. De son côté, Benoît Pintal a continué son bon travail dans l'entretien des pistes. Le comité pense déjà à quelques améliorations pour l'an prochain.

Tous les utilisateurs remercient les nombreux propriétaires qui acceptent que nous traversions leurs terres à bois, ce qui permet d'avoir un centre de ski de fond d'environ 15 Km de pistes à 3 minutes de la maison. Et gratuitement en plus. Donc un autre élément de notre qualité de vie à Champlain.

#### **LES FÊTES CHAMPLAINOISES**

Cette année, la tâche d'organiser les Fêtes Champlainoises commémorant la fondation de

Champlain a été confiée au comité culturel sous la direction de la conseillère Mireille Le Blanc. La grande innovation cette année pour la quatrième édition, c'est qu'elles se dérouleront du 3 au 12 août 2007. Elles débiteront par des activités culturelles, suivront les activités municipales, le «Méchoui traditionnel» et se termineront par le lancement des brochures de la Société Historique «Aux Temps de nos Pères, Aux Temps de nos Mères» le 12 août. Donc réservez vos vacances à Champlain au début d'août.

#### **LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION**

Vous pourrez toujours demander des explications ou des éclaircissements sur tous les sujets abordés dans le Champlinois aux membres du conseil. Tous se feront un plaisir de compléter l'information.

Cependant, comme un conseil municipal ne parle officiellement que par résolution, vous pouvez consulter les procès-verbaux des délibérations du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse URL suivante :

[www.municipalite.champlain.qc.ca](http://www.municipalite.champlain.qc.ca).

Vous pouvez aussi consulter sur place au bureau municipal tous les autres documents accessibles selon la loi sur l'accès à l'information.

#### **LA VITESSE SUR NOS ROUTES ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Avec l'arrivée du printemps, la Sûreté du Québec (SQ) va intensifier sa surveillance sur nos routes. Malheureusement, selon les derniers rapports de la SQ, ce sont les gens de Champlain qui écopent le plus de contravention lorsqu'il y a des opérations radar. Les gens de l'extérieur semblent respecter plus fidèlement les limites de vitesse à l'intérieur de notre municipalité. C'est aussi une question de sécurité. Donc, un petit rappel de vigilance.

*Marcel P. Marchand, maire*

**STATISTIQUES :**  
**PREMIERS RÉPONDANTS ET**  
**POMPIERS POUR L'ANNÉE 2006**

**Pompiers :**

Feux	8
Fausses alertes	12
Pratiques	3
Accidents	1

**Premiers répondants :**

ACR	1
Diabète	1
Douleurs thoraciques	4
Faiblesse	4
Maux de tête	1
Maux de dos	1
Problèmes comportement	2
Problèmes resp.	5
Problèmes sociaux	2
Traumatisme majeur	2
Traumatisme mineur	2
Autres	19

**RAPPORT DU COMITÉ**  
**CONSULTATIF D'URBANISME**  
**POUR L'ANNÉE 2006**

**Composition du comité**

Le comité comprend huit (8) résidants de la municipalité, dont au moins un (1) est aussi membre du conseil municipal. Les membres du comité sont nommés par résolution du conseil lors de la session de janvier.

Les personnes suivantes ont été nommées et ont siégé au comité consultatif d'urbanisme durant l'année 2006

- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Marcel Gervais
- Monsieur Jean-Pierre Chartier
- Madame Christiane Simoneau
- Monsieur Rolland Boisvert
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Claude Pintal
- Monsieur Guy Laganière

Les personnes suivantes ont été nommées officiers du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2006

- Monsieur Jean-Robert : président
- Monsieur Claude Pintal : vice-président
- Monsieur Jean Houde : secrétaire

Monsieur Jean-Pierre Chartier a participé aux rencontres du comité jusqu'au mois de mai 2006. Par la suite, il a reçu un montant de la municipalité pour entreprendre les démarches de modification de la réglementation sur l'affichage.

**1- DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Le comité, conformément à son mandat, a étudié, au cours de 2006, 15 demandes de dérogations mineures.

- Demande pour l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant et demande pour une marge avant du bâtiment principal de 70' au lieu de 49.2' sur le lot 434-4

Le comité autorise l'implantation du bâtiment principal mais refuse la partie de la demande portant sur l'implantation d'un garage dans la cour avant .

- Demande de l'installation d'une clôture dans la cour avant de 6' au lieu de 2.5' sur le lot 314-34, 19, rue Nouvelle-

Vague. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation défavorable.

- Demande pour l'implantation d'un bâtiment accessoire supérieur à la norme maximale sur le lot 304-7. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal selon une marge de recul avant de 3.6 m au lieu de 6 m sur le lot P-82, 1122, rue Notre-Dame Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire de plus de 50 % sur le lot 206-7, au 530, rue Notre-Dame. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la marge avant de 29.10 m au lieu de 10 m sur le lot 226-1 et 631 au 482, rue Notre-Dame. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour permettre l'installation d'une clôture de 8 pi au lieu de 5.9 pi et permettre l'installation d'une glissoire à environ 2 pi de la limite du terrain au lieu de 4.9 pi sur le lot 160-3, au 133, boul. de la Visitation. Le comité autorise l'implantation de la glissoire mais n'accepte pas la hauteur de la clôture.
- Demande pour la construction d'une remise 10'X12' dans la bande riveraine sur le lot 649, au 620, rue Notre-Dame. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande de modification de la dérogation 11-99 pour le lotissement d'un terrain non conforme. Le comité accepte la dérogation demandée et autorise le lotissement d'un terrain ayant une superficie de 1500 m<sup>2</sup> et un frontage de 28.22 m sur la route 138 à partir du lot 51-6.
- Demande pour l'implantation d'un garage dont 36'' sera dans la cour avant sur le lot P1-9 au 140, ave des 14 Soleils. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour permettre le lotissement d'un terrain ayant un frontage sur rue de 5.37 m au lieu de 25 m sur le lot P-44 au 1282, rue Notre-Dame. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant sur le lot P-38 au 56, ave Beaudry. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour l'installation d'une clôture dans la cour avant et en bordure du fleuve sur le lot P-67 et P-80 au 1140, rue Notre-Dame. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour l'implantation d'un bâtiment principal ayant une marge latérale de 3 m au lieu de 4 m sur le lot P-34 au 48, ave Boucher. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.
- Demande pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de 90 % au lieu de 80 % sur le lot 246 au 456, rue Notre-Dame. Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable.

## **2- MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT**

- Îlots déstructurés : L'orientation préliminaire de la CPTAQ sur la demande d'implantation de résidences portant sur des îlots déstructurés déposée par la MRC des Chenaux est présentée aux membres du comité

## **3- MODIFICATION AU REGLEMENT**

- Une demande a été présentée pour que soit autorisé un gîte touristique au 528, rue Notre-Dame (zone Ra-13). Le comité recommande que le règlement soit modifié pour permettre le projet présenté.
- Modification au règlement d'affichage : Monsieur Jean-Pierre Chartier a préparé un document pour changer le règlement sur l'affichage
- Demande de modification de la réglementation pour la hauteur des haies et des clôtures : une recommandation a été faite par le comité pour que la réglementation sur les haies et les clôtures soit modifiée.
- Demande pour adopter une réglementation conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux pour les plaines inondables et la protection des rives
- Modification de la réglementation pour les abattoirs : Le comité recommande qu'il y ait une modification de la réglementation pour que l'usage abattoir ne soit pas autorisé à proximité des zones résidentielles.

## **4- DIVERS**

- Intégration des bâtiments accessoires au bâtiment principal

Un avis est demandé aux membres du CCU pour édicter les critères qui devraient définir si un garage annexé à une résidence doit être considéré comme faisant partie du bâtiment principal ou s'il constitue un autre bâtiment.

Selon les membres du comité, pour qu'un bâtiment accessoire puisse être considéré comme faisant partie du bâtiment principal, il doit y avoir une intégration suffisamment importante. Les éléments suivants doivent être présents :

Lorsque le passage entre une partie habitable et une partie utilisée à une fin accessoire ne se fait pas uniquement par la porte, le lien permettant le passage entre l'espace habitable et l'espace utilisé à des fins accessoires doit être couvert par une toiture et fermé par au moins un mur.

- Offre de services pour la réalisation de travaux en matière d'urbanisme présentée par la MRC

Il est proposé que la municipalité accepte l'offre de services pour la réalisation de travaux en matière d'urbanisme présentée par la MRC

- Rénovation patrimoniale

Le comité recommande que le prix pour la rénovation patrimoniale soit réactivé et que les critères de sélection soient révisés. Madame Christiane Simoneau s'est proposée pour entreprendre les démarches

## **PERMIS POUR L'ANNÉE 2006**

Rénovations	63
Constructions neuves	7
Constructions dépendances	25
Fosses septiques	16
Certificat autorisation	2
Avis d'infraction	3
Renouvellement	2
Divers pas d'indication	3
Lotissement	3
Démolition	1

### ***INSTALLATION D'UNE PISCINE***

Nous vous rappelons que **vous devez obtenir un permis pour l'installation de tout type de piscine : gonflable, hors-terre ou creusée.**

Les principales dispositions de la réglementation de zonage concernant les piscines à Champlain sont les suivantes :

#### **Règles générales**

L'implantation d'une piscine est interdite dans les cours avant, mais permise dans les cours arrière, les cours latérales et les cours latérales donnant sur rues.

- La distance minimale entre la piscine, incluant tout patio surélevé servant à la piscine et ses accessoires au sol, et toute ligne de lot ou toute ligne de servitude publique est de 1.5 m (4,9 pi).
- Dans le cas d'un patio établissant un lien entre le bâtiment d'habitation et la piscine, la distance minimale à respecter entre ces deux derniers éléments doit être de 3.5 m (11,5 pi) et une clôture de sécurité doit venir limiter l'accès à la piscine et ce, même dans le cas d'une piscine hors terre.
- Lorsqu'une échelle ou un escalier d'accès extérieur est installé, un dispositif qui maintient l'escalier ou l'échelle levé, de sorte

à empêcher l'accès à la piscine, est obligatoire.

- Tout accessoire hors sol peut avoir une hauteur supérieure à 3 m (9,8 pi).
- Aucun système d'évacuation ne doit être raccordé directement au réseau municipal.

#### **Clôture de sécurité**

- L'installation d'une clôture de sécurité autour d'une piscine dont les parois sont inférieures à 1,2 m (3,9 pi) est obligatoire.
- La hauteur minimale de la clôture sera de 1.2 m (3,9 pi) et sa hauteur ne devra pas excéder 1.8 m (5,9 pi).
- La clôture doit être munie d'une porte se refermant d'elle-même et qui reste verrouillée en tout temps.
- Une distance minimale de 1.5 m (4,9 pi) doit être laissée libre entre la paroi de la piscine et la clôture.
- La clôture ne doit pas présenter de brèches de plus de 8 cm (3,1 po).
- Dans le cas d'une piscine hors terre dont la paroi extérieure aura une hauteur d'au moins 1.2 m (3,9 pi) au-dessus du niveau du sol, aucune clôture n'est nécessaire.
- Une haie n'est pas considérée comme une clôture.

Avant d'acquérir une piscine, informez-vous auprès de notre inspectrice en bâtiment,

**Nathalie Douville**  
**le mardi - 295-3979**

- ➔ Veuillez noter que Madame Douville sera absente pour ses vacances annuelles  
**du 25 au 29 juin**  
**du 23 juillet au 10 août.**



## **RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE**

Tableau résumé du règlement sur l'utilisation de l'eau

<b>Période de validité du règlement : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (en vigueur à l'année)</b>	
<b>Période d'arrosage : jours/adresses pairs et jours/adresses impairs</b>	
<b>ARROSAGE RÉSIDENTIEL</b>  Pelouse, arbres, arbustes, arbrisseaux et autres végétaux	<b>19 h à 21 h manuel seulement</b>
<b>ARROSAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL</b>  Pelouse, arbres, arbustes, arbrisseaux et autres végétaux	<b>19 h à 21 h si impossible 21 h à 23 h manuel seulement</b>
<b>SYSTÈME D'IRRIGATION SOUTERRAIN RACCORDÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL</b>	<b>INTERDIT</b>
<b>NOUVELLE PELOUSE ET NOUVELLE HAIE</b>	<b>Arrosage manuel ou automatique Tous les jours pendant 12 jours  19 h à 21 h  arrosage continu pendant les premières 24 heures (20 \$/permis émis par le Service des permis)</b>
<b>ARROSAGE D'UN POTAGER</b>	<b>Tous les jours de 19 h à 21 h</b>
<b>LAVAGE DE</b>	<b>Tous les jours de 6 h à</b>

<b>VÉHICULES ROUTIERS</b>	<b>23 h</b> Avec lance à arrêt automatique
<b>LAVE-O-THON</b>	<b>8 H à 20 h</b> autorisé pour une seule journée et sous certaines conditions par le service de permis
<b>NETTOYAGE D'ENTRÉE D'AUTO, DE STATIONNEMENT, DE TROTTOIR, DE PATIO, DE MUR EXTÉRIEUR</b>	<b>INTERDIT EN TOUT TEMPS</b>  <b>Sauf du 15 mai au 15 septembre</b>  Pour des travaux d'asphaltage, d'application de scellant, de peinture ou de teinture ou pour le nettoyage de murs extérieurs (2 fois l'an)
<b>REEMPLISSAGE DE PISCINE</b>	<b>9 h à 15 h</b>  Le boyau d'arrosage, si immergé doit être muni d'une valve anti-retour
<b>PULVERISATION DE PRODUITS</b>	Autorisée si le boyau d'arrosage est muni d'une valve anti-retour et si la loi sur les pesticides est respectée
<b>BOYAUX PERFORÉS</b>	<b>INTERDITS</b>
<b>JOUETS POUR ENFANTS</b>	<b>INTERDITS</b>
<b>CAPTAGES DES EAUX DANS UN COURS D'EAU</b>	Obtenir un permis de la municipalité

## RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (FEU)

Nous nous devons de vous informer que les articles 8 et 11 du règlement 98-06 font mention de ce qui suit :

« Constitue une nuisance et est prohibé, le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet. »  
« Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de quarante dollars (40 \$). »

Par conséquent, veuillez prendre note que ce règlement est applicable par la Sûreté du Québec affectée à la MRC des Chenaux.

## BACS : RÉCUPÉRATION : ORDURES MÉNAGÈRES

Si vous désirez vous procurer des bacs roulants pour la récupération (bleu) ou/et les ordures ménagères (gris), veuillez communiquer **au 295-3979**.

Le prix (taxes incluses) des bacs est :

- Bac 240 L	récupération	68.37 \$
- Bac 360 L	récupération	79.77 \$
- Bac 240 L	déchets	68.37 \$
- Bac 360 L	déchets	79.77 \$

Nous offrons également les **petits bacs bleus** pour la récupération au montant de **9.12 \$**.

## MESSAGE DE NOS ORGANISMES

### COMITÉ CULTUREL DE CHAMPLAIN

Le comité culturel de Champlain est à la recherche d'artistes et d'artisans de chez nous. Un circuit culturel se tiendra à différents endroits de notre village du 3 au 5 août prochain. Peintres, sculpteurs, potiers, graphistes, vidéastes et autres, sortez de l'ombre et venez transmettre votre savoir à la population d'ici et d'ailleurs. Cet événement qui se tiendra simultanément aux fêtes champlainoises se veut un regard sur le grand potentiel de nos gens d'ici, un phare sur Champlain et ses créateurs. Les intéressés peuvent communiquer avec les membres du comité le plus tôt possible.

Peinture et sculpture :

Lise Cormier 819-295-3657

Graphisme et vidéo :

Guillaume Massicotte 819-295-3989

Dentelle, tissage et broderie :

Ginette Léveillé 819-295-3872

Agroalimentaires :

Marie-Claude Harvey 819-295-3004

Autres :

Mireille Le Blanc 819-295-3063

Bien vouloir laisser votre message sur le répondeur, on vous contactera.

Mireille Le Blanc

Responsable comité culturel

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2007

Prix de la rénovation patrimoniale.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est fixé comme objectif de remettre en vigueur dès cette année l'octroi d'un prix aux propriétaires de

bâtiments patrimoniaux qui ont profité de rénovation respectant les caractéristiques architecturales originales. Les membres du comité ont aussi recommandé au conseil municipal d'élargir les critères d'admissibilité pour que soient aussi soulignés les efforts d'intégration de nouvelles résidences, d'enseignes ou d'aménagements extérieurs exceptionnels ou encore un prix Hommage à une personne, un organisme, pour contribution majeur au sein de la communauté. Les prix seront remis aux propriétaires méritants lors de la fête Champlainoise du mois d'août, en même temps que le conseil rendra hommage à un citoyen ou citoyenne qui s'est particulièrement illustré. L'attribution des prix sera publicisé dans les journaux qui desservent notre territoire et sur notre site Internet pour mieux faire connaître à l'ensemble de la population les actions que posent certains citoyens pour améliorer notre Municipalité.

Dans un deuxième temps, le comité a franchi une autre étape en matière d'affichage en recommandant au conseil municipal que dorénavant toute demande concernant un permis d'affichage soit étudiée par le comité d'urbanisme dans le cadre de son futur plan d'intégration et d'intervention architectural (p.i.i.a.) concernant l'affichage avec lequel les membres du conseil ainsi que ceux du comité d'urbaniste sont à travailler présentement avec la collaboration de la M.R.C. en vertu du nouveau schéma d'aménagement.

Pour terminer laissez moi vous présenter les membres du comité d'urbanisme 2007.

Madame Christiane Simoneau, Messieurs Claude Chartier, Marcel Gervais, Jean-Pierre Chartier, Rolland Boisvert, Guy Laganière, Claude Pintal, vice-président, Jean-Robert Barnes, président et Jean Houde, secrétaire.

Nous vous rappelons que le comité siège à tout les 3e lundi du mois pour étudier vos demandes de dérogations, de lotissements etc. en vue de

faire des recommandations appropriées au conseil municipal. Bon été à tous et à toutes.

Jean-Robert Barnes président du comité d'urbanisme

### **BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE-MUNICIPALE DE CHAMPLAIN**

Vous recherchez un *best-seller*, une biographie, un ouvrage sur le bricolage, un livre de cuisine, de voyage, de décoration, des magazines récents, des bandes dessinées, des albums de conte ou des documentaires pour les jeunes et adultes, venez nous rencontrer et devenez membre de la bibliothèque municipale. Plus de 8 000 livres vous attendent. C'est gratuit et situé au cœur de notre beau village.

De plus, si vous êtes abonné à Internet, en vous inscrivant à la bibliothèque, vous pouvez obtenir votre NIP BIBLIO vous permettant d'accéder à votre dossier d'abonné, de faire de la recherche de livres, de réserver des documents ou de renouveler vos prêts. Vous aurez aussi accès aux bases de données Encyclopédie Universalis, Hachette Multimédia, Métafo ainsi qu'à Biblio Branché incluant les journaux électroniques tels que La Presse, Le Devoir, Le Nouvelliste et plusieurs autres.

Au plaisir de vous servir et d'accueillir vos suggestions.

**Bibliothèque municipale de Champlain  
963, rue Notre-Dame (école), Champlain**

**Heures d'ouverture :**

<b>Lundi soir de</b>	<b>19 h à 20 h 30</b>
<b>Mercredi soir de</b>	<b>19 h à 20 h 30</b>
<b>Samedi matin de</b>	<b>9 h 30 à 11 h 30</b>

Isabelle Vézina, coordonatrice

## SERVICE DES LOISIRS DE CHAMPLAIN

### Un petit mot de votre coordonnatrice de loisirs.

Tout d'abord, merci à tous les gens qui m'ont félicitée pour le poste de coordonnatrice de loisirs que je suis heureuse d'occuper. Merci de votre confiance et soyez assurés que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour offrir le meilleur service possible. Je demeure disponible en tout temps pour les suggestions, les demandes spéciales, les commentaires, les critiques constructives etc...

### ADOLESCENTS

Les adolescents sont invités à fréquenter le Centre des loisirs tous les vendredis soirs, les samedis après-midi et les samedis soirs. Ils pourront ainsi s'occuper à diverses activités. Jeux de sociétés, sports d'équipe, montage de spectacles, réalisation de films, bénévolat etc...voilà à mon avis d'excellents projets qui feront en sorte de préparer la relève. Déjà plusieurs d'entre eux occupent le local des jeunes de façon très respectueuse, ils sont généreux, ils ont l'énergie et ont la volonté de faire. Le but ultime est de créer un sentiment d'appartenance pour que naturellement ils aient à cœur de protéger leurs acquis. Il n'en tient qu'à eux, et j'ai confiance qu'avec les ateliers, les interventions et les outils qui seront mis à leur service, ils réussiront toutes leurs entreprises. Déjà ils sont douze à former le comité de la fête nationale. Bravo!

P.S. Petite question, pour les filles. *OÙ SONT LES FILLES????* Elles ne fréquentent pas le centre autant que les garçons. *OÙ SONT-ELLES????* J'attends la réponse.

### UN MONDE À NOUS

La préparation des festivités de la Fête Nationale est déjà amorcée. Plusieurs réunions avec les bénévoles sont prévues pour nous permettre de vous offrir une très belle fête avec les gens d'ici.

Les talents locaux sauront vous embarquer dans une belle aventure musicale. Tous y trouveront leur compte, autant les petits comme les grands. Des activités se rattachant à cette fête seront intéressantes pour les enfants de l'école primaire et d'âge préscolaire. Je vous ferai parvenir les communiqués requis à mesure que les ateliers seront prêts. Déjà les bénévoles sont à l'œuvre. De plus, j'invite tous les gens intéressés à participer à la préparation de cette fête de quelque manière que ce soit à me contacter au 819-295-3166

Merci.

Jocelyne Duchesne.

### POLITIQUE FAMILIALE

Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu au sondage que vous avez reçu par la poste en janvier. Les données recueillies nous aiderons à l'élaboration de notre politique familiale.

La gagnante du tirage pour le prix de participation qui était de 50 \$ et madame Diane Lanouette.

Sonya Pronovost

### ***SITE D'ENFOUISSEMENT HEURES D'OUVERTURE***

Les heures d'ouverture du site d'enfouissement sanitaire de Champlain, 295, route Ste-Marie, sont les suivantes :

**du LUNDI au VENDREDI  
de 7 h 30 à 17 h  
le SAMEDI (avril à novembre)  
de 8 h à 11 h 30**